UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Chapitre d'actes | 2011 | Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

«Victime»: un aperçu historique des significations du mot

Prescendi Morresi, Francesca; Kolakowski, Marc

How to cite

PRESCENDI MORRESI, Francesca, KOLAKOWSKI, Marc. «Victime»: un aperçu historique des significations du mot. In: Victimes au féminin. Prescndi, F & Nagy, A. A. (Ed.). Genève : Georg, 2011. p. 23–43.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:18176

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

L'ÉQUINOXE
Collection de sciences humaines

Victimes au féminin

Sous la direction de
Francesca Prescendi
Agnes A. Nagy (éd.)

avec la collaboration de
Marc Kolakowski et Aurore Schwab

georg
ÉDITEUR

La publication de cet ouvrage a bénéficié du soutien de

La Fondation Hans Wilsdorf

Fonds national
de la recherche scientifique

La Maison de l'Histoire
de l'Université de Genève

Illustration de couverture D'après *Iphigénie*, fresque, maison du poète tragique, Pompéi.
Museo archeologico nazionale de Naples, Ier siècle. Détail. Encre, graphite

Maquette, composition & couverture Hans Christian Weidmann, Versoix

Photolithographie & Impression M:H Genève

Droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

© Copyright 2011
Les auteurs pour leurs textes et illustrations, à Genève
Les Éditions Médecine et Hygiène – Georg pour cette présente édition

ISBN 978-2-8257-0995-5

Éditions Médecine et Hygiène | Georg
Chemin de la Mousse 46 | CH-1225 Chêne-Bourg | Tél. +41 (22) 702 93 11 | www.medhyg.ch

En guise d'introduction
« Victime » : un aperçu historique des significations du mot

MARC KOLAKOWSKI
FRANCESCA PRESCENDI

Étymologies et significations du terme latin[1]

Il suffit de consulter les dictionnaires français publiés jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle pour s'apercevoir rapidement que l'entrée « victime » n'avait pas, par le passé, la même portée qu'aujourd'hui. En effet, c'est surtout dans son acception profane que ce terme est fréquemment utilisé de nos jours, alors que son histoire commence dans le domaine du religieux. De cette origine, le mot « victime » n'a gardé qu'un faible souvenir.

Victima est, en latin, un substantif féminin propre à la langue religieuse, qui signifie « l'offrande sacrificielle » (tant d'animaux que d'hommes). Sa formation grammaticale n'est pas claire, mais on peut supposer que c'était anciennement un adjectif superlatif, dont le radical **vic-* avait différentes significations. Selon une première hypothèse, ce radical aurait un rapport avec les mots allemand *weihen* (« consacrer ») et sanscrit *vi-na-k-ti* (« il choisit »). Dans ce cas, la victime est « celle qui est consacrée ou choisie ». Une deuxième hypothèse, en revanche, met ce radical en relation avec le latin *vigor* (« avoir de la vigueur ») et *vincere* (« vaincre »). Comme cette acception s'accompagne des notions de « coup » et de « force », la victime serait donc soit, au sens actif, « la très forte » ou « la plus précieuse » soit, au sens passif, « celle qui est frappée ». Enfin, selon une troisième hypothèse, il s'agirait du radical d'un nominatif **vix* qui signifie "échange périodique, rechange". De cette racine dérivent les termes allemands *Wechsel* et *Woche*. On voit dès lors apparaître ici la notion de « donner

en échange, rendre de manière équivalente », et dans ce cas la victime devient « celle qui rend quitte »[2].

Choisir parmi ces différentes possibilités est très difficile, d'autant plus que les linguistes n'ont pas une *communis opinio,* bien au contraire. Néanmoins, ce n'est pas notre but ici de débattre quelle serait l'interprétation meilleure. Les possibles significations suggérées par ces étymologies divergentes nous semblent en effet davantage souligner les nuances de ce mot *victima* dans les textes latins : la victime est non seulement celle qui a été choisie et consacrée, mais elle est aussi à la fois la plus précieuse, celle qui est frappée, et celle qui est donnée aux dieux pour se « rendre quitte », c'est-à-dire pour les apaiser. Dès lors, un parcours parmi quelques-uns de ces textes latins nous permettra de nous faire une idée plus précise des subtiles variations de ce mot[3].

Le latin montre que *victima* renvoie à une idée d'excellence. Dans une comédie de Plaute (*Pseudolus* 329), on peut par exemple lire l'énoncé d'un personnage qui se prend pour un dieu et affirme : « Je ne veux pas de victimes, je veux être apaisé avec des viscères d'agneau » (traduction personnelle). La signification de « victime » dans ce vers de Plaute a effectivement une connotation de prestige puisque le personnage ne prétend pas à un animal adulte ou à un bovin, mais qu'il se contente d'une offrande plus modeste, c'est-à-dire provenant d'un agneau, donc d'un animal jeune et de moindre importance.

Afin de préciser la valeur de *victima*, les auteurs latins font des comparaisons avec *hostia*, un autre terme désignant également l'animal sacrificiel. Dans un traité sur la *Différence des termes* du IIe siècle ap. J.-C., les deux mots sont définis ainsi : « *victima maior, hostia minor* ». La *victima* est bel et bien de plus grande importance, donc le don le plus prestigieux. Pour mieux comprendre, il faut avoir recours à une explication simple, mais pertinente, de Servius qui écrit, au IVe *siècle*, un commentaire sur l'*Enéide*. Selon lui, les victimae se différencient des *hostiae* parce que ces dernières sont des animaux immolés avant une bataille, tandis que les *victimae* sont les animaux immolés après une victoire[4]. Si les *hostiae* sont considérées comme une promesse, alors les *victimae*, puisque plus prestigieuses, sont un remerciement.

Ce lien entre la victime et l'idée de victoire est présent aussi dans un texte antérieur à celui de Servius, à savoir dans les *Fastes* d'Ovide : « On appelle *victima* l'animal qui tombe sous une main victorieuse ; *hostia* prend son nom des ennemis vaincus »[5]. Ovide fonde son explication

sur la relation supposée entre *victima-vincere* d'une part, et *hostia-hostis* d'autre part. Cependant, le lien entre la victime et la victoire a chez lui une nuance différente par rapport à celle qui se trouve chez Servius. En effet, Ovide précise que c'est à une main victorieuse de s'imposer sur l'animal. Or, cette main est victorieuse parce qu'elle a fait tomber l'ennemi, mais elle est également impérieuse lorsqu'elle se lève sur l'animal soumis. Dans ces jeux de renvois l'animal occupe la même place que l'ennemi[6]. Donc, Ovide souligne ici non seulement la valeur active de *victima* qui est « l'animal prestigieux par excellence », offert aux dieux pour les remercier de la victoire, mais il met aussi en évidence son rôle passif : nous avons vu en effet que, selon une des significations du radical **vic-*, la *victima* peut notamment être « la vaincue, la soumise ». Dès lors, cette acception permet d'expliquer comment *victima* a, par extension, pris la signification d'« *être qui subit, être souffrant* ».

C'est effectivement en passant par l'usage métaphorique du sacrifice, ce dernier étant considéré comme le moment pendant lequel on décide de la vie ou de la mort de l'être subordonné, qu'on parvient peu à peu à l'acception profane de *victima*, à savoir un « être souffrant pour une injustice subie ». Bien que peu attestée, cette acception existe dans la langue latine ; un exemple de ce déplacement du contexte religieux vers celui du profane se trouve dans la *Controverse* (2, 3, 19), où Sénèque le père traite des relations entre père et fils. La situation décrite est la suivante : un fils a commis une faute et son père, qui dispose de la *patria potestas*, c'est-à-dire du droit de vie ou de mort, doit déclarer s'il lui accorde ou non le pardon. Avant même de connaître la décision paternelle, l'exécution est préparée et le bourreau attend que le père ordonne la mise à mort. C'est alors qu'Asinius Pollion intervient par un commentaire sarcastique : « Le fils tendrait le cou, le bourreau lèverait le bras, puis se tournerait vers le père et dirait : 'Faut-il frapper ?' (*agon* ?) comme on fait d'habitude pour les victimes ». Or, le terme qu'utilise Pollion est *victimae*. Ce passage, qui fait du sacrifice une métaphore de l'exécution capitale, illustre dès lors comment le déplacement de la signification du terme « victime » s'est produit : la *Controverse* joue en effet sur l'ambiguïté de *victimae* qui, rappelons-le, est à la fois une « offrande prestigieuse » et un « être qui ne décide pas de son propre sort », à savoir un être dont l'exemple parfait pour nous est justement ce fils d'une famille romaine, puisqu'il est soumis non pas aux autorités citadines auxquelles il peut recourir, mais à son père qui exerce sur

lui un pouvoir absolu. C'est donc bien l'idée d'un « être soumis à un pouvoir au-delà de sa propre volonté » qui est à l'origine de l'acception avec laquelle on utilise, en latin déjà, mais encore aujourd'hui, le mot « victime » en contexte profane. On en trouve une autre illustration chez Cicéron (*Pour L. Flaccus* 95), lorsqu'il défend Lucius Flaccus et demande au tribunal si les Romains veulent faire de celui-ci une victime offerte en sacrifice expiatoire à Publius Cornelius Lentulus, un complice de Catilina, et qui a été exécuté depuis quelques temps. Ici, la terminologie sacrificielle (*mactare victimam*) est clairement utilisée de manière métaphorique puisqu'il ne s'agit pas d'un sacrifice réel. Deux siècles plus tard, on retrouve cet usage métaphorique dans une expression très singulière de Tertullien (*De l'ornement des femmes* 12, 1) qui définit les prostituées comme des *victimae* des plaisirs publics.

Le consentement de la victime du sacrifice

Dans la conception religieuse antique, l'animal offert aux dieux doit être consentant. Le sacrifice grec, par exemple, exige que l'animal soit au préalable aspergé d'eau : s'il secoue la tête, c'est un geste d'assentiment, donc le signe qu'il accepte d'être sacrifié. De même, à Rome, si les animaux fuient après avoir été saupoudrés de *mola salsa*, c'est-à-dire après leur consécration, ils ne peuvent plus être sacrifiés, mais doivent être abattus,[7] car leur fuite signifie leur désaccord de se soumettre au sacrifice. La complaisance de la victime est évidemment une fiction qui n'a qu'une valeur théologique : des anneaux retrouvés sur les autels révèlent que les animaux tentaient bien de s'enfuir et qu'ils étaient retenus par la force.

Pourtant, le consentement des victimes était un *topos* tellement présent qu'il n'a pas échappé à la critique des apologistes chrétiens. Lorsque Minucius Felix (*Octave* 30) parle des sacrifices humains à Carthage, il rapporte que les mères fermaient les yeux de leurs fils lorsqu'elles les menaient à leur sacrifice, afin d'éviter qu'ils aient peur et se mettent à pleurer face à leur exécuteur. En effet, précise Minucius Felix, « une offrande en larmes ne plaît pas aux dieux ».

Un excursus au travers des tragédies d'Euripide permet également de trouver ce motif de consentement des victimes dans les mythes de sacrifice humain. Ainsi dans l'*Iphigénie en Aulis*[8], Iphigénie, la fille du

roi Agamemnon, doit être sacrifiée à Artémis, la déesse de la chasse, car celle-ci empêche les Grecs d'aller combattre à Troie. Agamemnon cède d'abord à la volonté de la déesse et fait appeler sa fille au bord de la mer où l'armée, prête à embarquer, attend en vain que les flots se calment. Le leurre servant à faire venir Iphigénie est la promesse d'un somptueux mariage avec le plus grand des héros : Achille. Néanmoins, peu avant l'arrivé de sa fille, Agamemnon regrette sa décision et essaie d'y remédier, mais sans succès. Il se retrouve en effet dans l'obligation d'y donner suite et de sacrifier sa fille, contre la volonté de son épouse, Clytemnestre, laquelle ne peut se résigner à l'inévitable. Le sentiment d'Iphigénie oscille entre le refus et l'acceptation du sacrifice : d'abord désespérée en apprenant que son père l'a trompée, car s'étant toujours montrée une fille exemplaire et tendre envers son père elle se sent abandonnée et pleure son malheur. Mais lorsqu'elle se rend compte que tous les soldats (à l'exception d'Achille) attendent sur sa mort, ses sentiments basculent radicalement. Iphigénie reproche alors à sa mère son refus du sacrifice, et de n'avoir engendré une fille que pour son propre bien, et non pour celui des Grecs. Puis, dans un élan de fierté, elle se déclare volontaire pour le sacrifice. En effet, lors de son long discours, Iphigénie annonce sa prise de position : « J'ai décidé de mourir ». Elle thématise ensuite sur la noblesse qui l'emporte sur la lâcheté. Elle sent que l'attention de toute la Grèce se porte sur elle puisque son sacrifice permettra à l'armée de partir soumettre les barbares ennemis. En d'autres termes, ce sacrifice lui donne l'occasion de s'assurer une gloire comparable à celle d'un valeureux guerrier qui se laisse tuer au combat pour assurer la victoire à sa patrie. On sait que l'histoire d'Iphigénie se terminera différemment : une biche sera sacrifiée à sa place, tandis que la jeune fille sera transportée en Tauride dans le sanctuaire d'Artémis, où, ironie du sort, elle devra s'occuper des sacrifices humains pour la déesse.

Ailleurs dans les tragédies d'Euripide, on remarque la même propension au sacrifice volontaire chez les filles et les fils des rois en guerre, pour sauver leur patrie. La jeune Macarie dans les *Héraclides*, par exemple, affirme : « Menez-moi où mon corps doit périr, couvrez-le de bandelettes, préludez au sacrifice, à votre guise, et triomphez de l'adversaire : voici ma vie qui s'offre volontiers, sans regret[9] ». De même, Menécée, fils de Créon, doit mourir pour sauver sa ville : tandis que son père l'incite à partir se réfugier dans le sanctuaire de Dodone pour se mettre sous la protection de Zeus, Menécée décide d'affronter son destin afin que

nul ne puisse jamais le traiter de lâche[10]. La tragédie intitulée *Erechthée*, connue seulement par des fragments, conserve elle aussi la trace d'un sacrifice humain. La jeune fille d'Erechtée, dont nous ignorons le nom et l'intention, meurt pour sa patrie. On peut envisager que ses dispositions soient identiques à celles des jeunes gens des autres tragédies, mais l'état du texte ne permet pas de l'affirmer. Par contre, ce que l'on connaît c'est la réaction de la mère, Praxithéa, très différente de celle de Clytemnestre. Si cette dernière est une mère révoltée face au sacrifice de sa fille, Praxithéa, au contraire, l'approuve. Alors qu'ici Erechthée, le père de la jeune fille, hésite, Praxithéa insiste qu'il faut agir sans délai : « J'offrirai ma fille en sacrifice pour mon pays[11] ».

Si le père et, parfois, la mère (quand il s'agit de Clytemnestre) répugnent à donner leur fils ou leur fille en sacrifice, la victime est au contraire décrite comme supportant son rôle avec détermination. En définitive, la victime accepte de bon gré son sort puisque sa mort est voulue par les dieux.

Cette idée du consentement au sacrifice nous permet dès lors d'ouvrir une autre page de l'histoire du concept de victime, à savoir celle qui entoure la mort du Christ et celle des martyrs[12].

En effet, Jésus et les martyrs, tout comme les victimes des sacrifices traditionnels (du moins celles du discours idéalisé de l'Antiquité), ne refusent pas a priori de se soumettre à leur exécution, qui est même affrontée avec courage. La passivité de la victime face au destin fatal qui lui est imposé n'équivaut pas à une objection au sacrifice : Jésus, qui est la victime par excellence, ne fait rien pour empêcher son exécution. Cette inertie a beaucoup donné à réfléchir dans l'Antiquité déjà. Par exemple, Jésus affirme dans l'*Évangile de Judas* que c'est seulement son « enveloppe charnelle » qui est morte sur la croix[13] ; de même, les « hérétiques » à tendance docétiste confessaient une vision semblable, arguant que Jésus ne pouvait être celui qu'on avait cloué sur la croix : on avait peut-être crucifié un autre à sa place[14]. La mort de Jésus par la crucifixion était niée parce qu'elle était considérée infamante et qu'il était donc impossible d'admettre que le fils de Dieu s'y soit volontairement soumis. Mais à part ces exceptions et selon la doctrine la plus courante, et par ailleurs adoptée par l'Église, Jésus, bien que capable de faire revivre les morts, n'a rien fait pour éviter son propre trépas. Concernant les martyrs, en plus des épisodes d'auto-dénonciation, nous pouvons affirmer que, de même, ils subissent leur sort sans la moindre réactivité[15]. Ainsi le cas

de Perpétue tel que raconté dans sa passion : Perpétue, une femme de 22 ans, d'une noble famille africaine, et mère d'un nourrisson, est arrêtée sur délation. Elle est suppliciée avec d'autres chrétiens en 203. Son père, un personnage influent, aurait pu la faire libérer si elle avait accepté de collaborer. En effet, jusqu'au moment du procès, son père tente de la convaincre de sacrifier à l'empereur et essaie de la faire fléchir avec toutes sortes d'arguments, entre autres en lui rappelant le petit enfant qu'elle laissera orphelin. Inflexible, Perpétue reste fermement dévouée à sa croyance : « Mon père, vois-tu par exemple ce pichet par terre, c'est un cruchon, n'est-ce pas ? [...] Pourrait-on l'appeler d'un autre nom que du nom de ce qu'il est ? [...] Pareillement, moi non plus je ne peux me dire autre que je ne suis, chrétienne ». Le moment du supplice venu, dans l'amphithéâtre, elle ne perd ni de son courage ni de sa fermeté. La fin du récit de la passion affirme « quand la main du gladiateur novice hésitait, elle le guida elle-même vers son cou. Peut-être une telle femme n'aurait pu être tuée [...] que si elle l'avait elle-même voulu ».

Ailleurs, dans le récit de la passion de Roman, Prudence (*Hymnes* 10, 8, 791-793) raconte le supplice des enfants arrachés aux bras de leurs mères, lesquelles tentent de les consoler en leur parlant de la récompense divine : « ces nobles paroles remplissaient l'enfant de joie, désormais il se moquait des verges retentissantes et de la douleur des coups ». Dans le cas des martyrs, l'accent est en effet souvent mis sur la joie que procure la mort à venir, plutôt que sur la douleur qui la précède.

Le sentiment d'injustice de la victime « profane » et l'empathie

Si, dans le contexte religieux, le consentement de la victime face à sa mise à mort est évident, comme nous avons essayé de le montrer, dans l'usage profane, en revanche, le mot « victime » renvoie à l'idée d'« être souffrant pour un malheur subi malgré lui ». On n'y retrouve plus la notion d'acceptation de son propre sort. C'est, au contraire, en se basant sur un sens de tort subi que la victime peut réclamer un dédommagement.

Strabon (12, 2, 8 = C535), un géographe grec qui écrit entre le 1er siècle av. et le 1er siècle ap. J.-C., raconte par exemple le débordement d'un fleuve à la suite duquel les habitants sinistrés demandent une indemnisation. Le

terme utilisé en grec est *adiketheis* qui est le participe passif parfait du verbe *adikeo*, et qui signifie « être offensé, avoir subi une injustice ». Le dédommagement est donc payé à ceux qui ont subi un dommage contre leur volonté. Ce participe est proche, même s'il ne la recouvre pas complètement, de l'acception profane de « victime » puisqu'il met en relief l'idée d'injustice subie[16].

L'aspect de soumission involontaire à un destin injuste est ce qui confère un intérêt particulier à la victime de notre époque, où l'on est bien plus attentif à la souffrance d'autrui que par le passé. Comme le dit Guillaume Erner, on a l'impression aujourd'hui que la prophétie biblique « les derniers seront les premiers » se réalise[17]. C'est en effet au nom des victimes qu'on combat les réseaux pédophiles, mais également qu'on a justifié l'intervention de forces armées en Irak. Jadis ignorées par l'histoire, les victimes appartiennent aujourd'hui à une catégorie protégée par les uns et instrumentalisée par les autres. Elles sont les protagonistes du quotidien, surtout par la manière dont ce quotidien est présenté dans les médias, insistant sur la souffrance des uns aujourd'hui et sous-entendant celle des autres demain[18]. En conséquence, la compassion et l'empathie s'en retrouvent globalement renforcés.

Ce sont précisément ces sentiments qui permettent de définir la catégorie des victimes. La victime n'existe que parce qu'on se met à sa place. La montée en puissance de la victime est directement liée à la démocratie égalitaire : « tout ce qui arrive aux autres pourrait nous arriver »[19]. Jean-Jacques Rousseau a écrit : « On ne plaint jamais dans autrui que les maux dont on ne se croit pas exempt soi-même [...] Pourquoi les rois sont-ils sans pitié pour leurs sujets ? C'est qu'ils comptent de n'être jamais hommes »[20].

L'empathie repose sur la capacité de se mettre à la place de la victime. En revanche, ce sentiment n'est pas éprouvé envers des êtres considérés inférieurs à soi ou coupables de leur sort. L'enquête conduite par Michela Marzano[21] dans *La mort spectacle* en donne un exemple clair. La chercheuse aborde le thème épineux des spectacles de mises à mort diffusés sur Internet (les *snuff movies*), difficiles d'accès, mais cependant disponibles à condition de naviguer aisément sur le Web. Il s'agit de vidéos dans lesquelles on peut voir de vraies exécutions. La chercheuse a pu constater, dans les discussions des forums de ces sites, qu'une partie du public éprouve du mépris envers l'exécuté, soit jugé inférieur ou coupable, soit parce qu'issu d'une culture différente. Donc, le jugement d'infériorité génère éventuellement du mépris, mais pas de l'empathie.

Le passage de Rousseau cité auparavant met l'accent sur le fait que le concept « profane » de victime est seulement possible dans une société démocratique : le roi ne peut pas se mettre à la place de ses sujets. Sociologues et historiens ont relevé que la naissance de l'attention portée à la victime va de pair avec la démocratisation de la société[22]. Par ailleurs, une recherche faite sur les titres des livres de la Bibliothèque Nationale de France montre que c'est seulement à partir de l'époque de la Révolution française que le terme « victime » a commencé à être plus fréquemment utilisé, utilisation qui n'a cessé de gagner en force depuis[23].

L'essor de la victime au temps des Lumières

La présence aléatoire du terme « victime » dans les anciens dictionnaires peut témoigner de la rareté de son usage en littérature ou dans les conversations de langue française, du Moyen-âge jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. C'est pourquoi, on remarquera le sort insolite que lui réserve Jacqueline-Aimée Brohon, qui commença à rédiger, dès 1755, divers ouvrages littéraires, dont un *Sacrifice*[24]. Dans la célèbre *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*[25], illustrée par Bernard Picart, on lit qu'elle quitta rapidement la carrière littéraire pour s'exercer sur des sujets ascétiques et fonder, après quatorze années de solitude complète, un ordre mystique dénommé la Société des Victimes. Le texte fondateur de cette société est *Le Manuel des Victimes de Jésus, ou Extrait des instructions que le Seigneur a données à la première victime*[26], c'est-à-dire Mademoiselle de Brohon elle-même, dans lequel, selon l'*Histoire des religions* précitée « l'auteur donne pour des réalités les chimères de son imagination délirante, qui cependant séduisirent un assez grand nombre de personnes »[27]. On apprend ainsi, au chapitre 37 de ses *Réflexions édifiantes*[28], que l'auteure établit la « suréminence de l'état des Victimes sur celui des monastères »[29].

On comprend vite, en parcourant déjà la table des matières de cette œuvre, qu'il s'agit ici, avant tout, d'un transfert de l'imagerie sacrificielle antique dans le domaine de la chrétienté. Comme à Rome, la victime porte en effet les signes de sa supériorité : « Glorieux privilège des Victimes », « Rang distingué des Victimes », « Perfection des

Victimes » ; elle doit être sans défaut. Elle fait l'objet d'un choix par le sacrificateur, et accepte pleinement sa destinée. Avec cette particularité qui en fonde, selon Mademoiselle de Brohon, la nécessité qu'elle endosse la faute collective et ouvre par son sacrifice une voie de communication par où le Christ puisse répandre ses bénédictions « sur les peuples qui s'uniraient aux motifs et aux sacrifices des Victimes[30] ». Il en va de même dans l'Antiquité, sans forcément qu'il y ait de faute, où le sacrifice offre avant tout la possibilité pour les hommes de communiquer avec les dieux, que ce soit pour leur rendre grâce ou leur faire une demande, et bénéficier en retour de leurs faveurs.

Il est clair ici que le terme « victime » ne s'est pas encore complètement dégagé du domaine strictement religieux et cultuel duquel il tire son origine, et malgré le relatif succès des idées de Mademoiselle de Brohon à cette époque encore, il paraît peu usité. C'est ce dont semble en effet rendre compte l'apparition du mot « victime » dans un « ouvrage fort utile à ceux qui ne sont pas versés dans les langues anciennes et modernes, et dans toutes les connaissances qui s'acquièrent pas l'étude et le travail », pour reprendre l'annonce en page de titre du *Manuel lexique, ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde* de l'Abbé Prévost, paru pour la première fois à Paris en 1750. Ce terme s'offre, dans ces pages, sous son double aspect religieux et profane, et c'est par un processus de métaphorisation que le champ d'application du terme « victime » s'étend du domaine exclusivement cultuel (relatif au sacrifice) à un domaine plus vaste. Ainsi, à la page 495, l'auteur de *Manon Lescaut* nous révèle que :

> Victime, se dit, dans le sens figuré, de tout ce qui périt ou qui souffre à l'occasion de quelque chose, ou par la violence de quelque pouvoir.

Outre que cette définition pourrait résumer à elle seule le roman qui fixa dans l'imaginaire collectif la figure d'une femme justement « victime de ses passions » (*Manon Lescaut*), elle s'achève sur une notion capitale pour la suite de notre itinéraire lexicographique : celle de « pouvoir ». En effet, que ce soit lors de la Révolution, lorsque le peuple se soulève contre le monarque, ou sous la Terreur, lorsque se multiplieront les exécutions sanglantes, la victime paraît, au cours de ces quelques années, rapidement se situer dans un rapport de dépendance à l'égard d'un pouvoir (individuel ou collectif), dont les atteintes portent sur la chair ou

l'âme, un pouvoir que l'on assimilera de plus en plus au bourreau. À cet égard, l'auteur qui mobilise sans doute le plus le terme, et entreprend d'en sonder le plus en profondeur la notion, n'est autre que le « divin marquis » : Sade. Ouvrons ici quelques pages parmi les plus pudiques de *La Nouvelle Justine,* par exemple, paru en 1799, mais dont la version primitive était déjà écrite en 1787, alors que l'auteur séjournait à la Bastille.

> Abandonnez-nous ce giton, dit d'Esterval qui venait de se rapprocher de Bressac et qui commençait à opérer comme lui ; vous en avez tant ici, qu'un de plus ou de moins ne fera pas la moindre sensation. – Et qu'en ferez-vous, dit Gernande ? – Une victime, bien certainement, dit Bressac, – Une scène fort cruelle, si vous le voulez, dit d'Esterval. – Oui, dit Dorothée ; mais il faut absolument que Justine et madame de Gernande soient les prêtresses du sacrifice[31].

Dans un tout autre registre que celui de Mademoiselle de Brohon, Sade mobilise à son tour la métaphore sacrificielle. Obscène et mystique semblent alors se rejoindre dans cette figure de la victime, objet des souffrances qui lui sont infligées, à cette différence près – cruciale – que, chez Sade, la victime n'est pas consentante. La mise à mort prend chez ce dernier les traits d'un accident fabriqué de toutes pièces, d'une fatalité orchestrée par lui contre la volonté de la victime, et c'est précisément de la résistance de cette dernière que le bourreau « sadique » tire son plaisir.

« Victimer », littéralement « rendre victime », témoigne, à ce qu'il nous semble, parfaitement de cette attitude. Si le terme « sacrifier » renvoie plutôt à l'ensemble de l'opération menée aux dépends de la victime (le sacrifice en tant que tel), « victimer » semble, pour sa part, mettre davantage l'accent sur la victime elle-même, c'est-à-dire sur la transition (la métamorphose) qu'elle subit d'un état vers un autre : il s'agit de faire d'un être humain une victime. Ce changement de statut suppose qu'on dispose d'un certain pouvoir sur cette personne, puisqu'elle est l'objet de l'action d'autrui : c'est bien ce qui se laisse entendre sous ces paroles, « Il *me* restait le moyen de *les* victimer »[32]. Aujourd'hui absent du *Grand Larousse encyclopédique* et du *Dictionnaire du français contemporain*, ce mot n'a pas résisté aux vicissitudes du temps et présente à cet égard un intérêt tout particulier pour notre enquête. Ainsi, lorsqu'on ouvre un dictionnaire anglais de l'époque, le *Neological French Dictionary*[33], « Victimer » figure en bonne place entre « Vicinal » et « Vigiler ».

On y apprend que, sous sa forme active, telle que nous la décrivions à l'instant chez Sade, ce verbe n'était pas utilisé avant la Révolution, et que c'est à ce contexte qu'il sera fait référence lorsqu'on l'emploiera à l'avenir. William Dupré, l'auteur de ce dictionnaire, donne divers exemples de son emploi, que l'on pourra aisément comparer à celui qui en est fait dans *La Nouvelle Justine* :

> L'aristocratie victime les patriotes » ; « Robespierre et ses chevaliers de la guillotine, semblables au vautour carnivore qui désigne déjà dans les airs la tendre colombe pour sa proie, victimèrent dans chaque séance de leur club infernal un grand nombre de sacrifices [au sens d'offrandes] pour les immoler à leurs âmes sanguinaires, qu'ils ne purent jamais assouvir, et pour les offrir en sacrifices aux furies de l'enfer[34].

L'étroite relation de ce mot avec le discours et le contexte révolutionnaire est corroborée par un ouvrage anonyme d'un tout autre genre, la *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de Suisse et d'Angleterre*, publié en 1791. En note de la lettre 8, consacrée à un article du *Journal de Provence* de Mirbeau et adressée à un certain Baron anonyme de L[ausanne] en Suisse, on trouve en effet cette remarque apparemment marginale, mais pour nous de grand intérêt :

> C'est ainsi que depuis la révolution, il s'est introduit dans la langue française un néologisme barbare et une foule de mots qui déchirent l'oreille. Je dénonce aux gens de goût et je mets à l'index les mots suivants : fortuné doit s'entendre du bonheur, jamais de la richesse ; conséquent, pour important ; commémoration pour mention ; cerner ; victimer [...][35].

Mot nouveau, « mot d'époque » donc, souvent décrié comme pédant par la suite, son participe *victimé* est généralement compris comme un synonyme du plus commun *souffre-douleur*. Ainsi, l'abbé Claude Vincent, dans son *Péril de la langue française*[36], déplore qu'au début du XX^e^ siècle encore, « Victimer », et surtout « victimé », soient « très à la mode dans certains salons, pour dire qu'on traite une personne en victime ou qu'elle est en butte aux plaisanteries. Ce sont des néologismes inutiles et prétentieux ». Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans son édition de 1798, laissait effectivement entendre qu'outre son sens littéral de « rendre victime », on l'employa rapidement dans un sens figuré

pour « accabler quelqu'un de ridicules et de traits de badinage, l'immoler à la plaisanterie »[37]. Dans ce sens, la *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* de l'abbé Sicard, parue dix ans plus tard (1808), nous informe que pour rendre par des gestes l'action de victimer, il suffit avec ses mains d'opérer la combinaison suivante :

> 1° Représenter plusieurs personnes, dont l'une cherche à en tourmenter une autre, en l'accablant de ridicules, de traits de badinages, et de plaisanteries. 2°. Mode indéfini.

Il est d'ailleurs possible, si l'on insiste un peu, aujourd'hui encore sur l'Île de Ré, de se faire *invitimer*, c'est-à-dire « insulter avec insistance » en patois.

Mais revenons-en à la « victime ». Si le néologisme qui en est dérivé participe alors de sa notoriété naissante, c'est, à ce qui nous semble, parce que la propagande révolutionnaire recourut comme jamais auparavant à l'idée de sacrifice. Et, comme par un juste retour des choses, ce seront ses propres ennemis, condamnés à l'échafaud, qui seront désignés du terme de « victimes ». C'est ici, dans la joute idéologique et verbale qui opposa révolutionnaires et contre-révolutionnaires, sous la Terreur et dans les années qui suivirent, que nous voudrions situer le point d'émergence de la « victime » telle que nous l'utilisons aujourd'hui dans nos conversations courantes. C'est à partir de ce moment-là que son emploi se généralise et que le terme devient un nom réellement « commun », comme nous essayerons à présent de le faire apparaître. En effet, le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*[38] nous apprend que victime « s'est dit des personnes qui périrent condamnées par les tribunaux révolutionnaires ». Mais l'auteur de la notice ne s'arrête pas là et nous rend compte de plusieurs expressions fort imagées apparues à cette époque, et qu'il ne nous paraît pas inutile de redire ici :

> || Cheveux à la victime, Coiffure Habillement qui rappelait la toilette des condamnés montant à l'échafaud, et qui devint à la mode dans quelques salons, lors de la réaction dont le 9 thermidor fut suivi. || Bal des victimes, Bal où l'on n'était admis qu'en prouvant qu'on avait une victime dans sa famille. || Côtelette à la victime (art culin.), Celle qui est cuite entre deux autres côtelettes qu'on sacrifie en les posant sur la braise, de sorte que tout le jus des deux côtelettes victimes passe dans celle du milieu.

Ainsi, le mouvement réactionnaire qui suivit la mort de Robespierre fut un moment-clef pour l'élaboration de formules en tout genre centrées sur le terme de « victime » : mais cela témoigne-t-il pour autant d'une réévaluation de la notion lui correspondant ?

Le Bal des victimes

Pour répondre à cela, il nous faut nous arrêter un instant sur l'une de ces tournures, et interroger ce qui se cache derrière le mystérieux Bal des victimes. Un rapide parcours des sources littéraires et documentaires nous permet de placer bon nombre de ces expressions (« coupe à la victime », « ceinture à la victime », et d'autres, généralement relatives à la mode) sous la dépendance de celui-ci. Organisé sur d'anciens lieux d'exécutions, ou même dans les cimetières fraîchement garnis, ce bal passe pour avoir été une commémoration par la danse des victimes de la Terreur. Comme déjà mentionné, il n'était accessible qu'aux seules personnes pouvant se justifier d'un lien de parenté avec une victime. Une fois admis, on s'y saluait par un mouvement de tête rappelant la décapitation par le fer, que venait également souligner un fil rouge passé autour du cou. On y portait la coupe à la victime, c'est-à-dire les cheveux rasés sur la nuque, que l'on imposait aux condamnés pour une meilleure pénétration du couperet. Les croisures à la victime désignaient des rubans passant dans le dos, sur le modèle des entraves empêchant toute gesticulation sur l'échafaud. Grâce à toute une série d'accessoires relevant d'une véritable esthétique de la victime, on tendait ainsi à se réapproprier, dans la dérision et l'ironie, l'image douloureuse de proches exécutés.

Selon l'article décisif de Ronald Schechter[39], aucune source contemporaine ne vient appuyer l'existence réelle du Bal des victimes. Nous ne résisterons pas, malgré tout, à la tentation d'ouvrir ici les *Mémoires historiques et secrets de l'Impératrice Joséphine*, composées par Le Normand :

> Rien n'était plus commun après la journée du 9 thermidor, que de rencontrer dans la même réunion l'accusateur et l'accusé, le bourreau et sa victime, l'assassin avec la fille de l'homme dont il avait tranché la vie. Les bals à la victime étaient fort en vogue [...][40].

De même, on trouve parmi les *Souvenirs et portraits de la Révolution* de Charles Nodier, au chapitre « Réaction thermidorienne », cette autre évocation du fameux bal :

> Ce que tout le monde vous dira de ce temps-là, c'est qu'il y avait alors un bal des victimes, où une femme n'était pas admise si quelqu'un de sa famille n'avait péri sur l'échafaud, et où le costume de rigueur d'une danseuse était celui dans lequel sa mère ou sa sœur était tombée sous la main du bourreau, c'est-à-dire le schall rouge, et les cheveux coupés à la fleur du cou[41].

Que ce dernier ait écrit des contes fantastiques, ou que la duchesse d'Abrantès[42], source principale sur le bal des victimes, rédigeait ses mémoires sous l'influence de l'opium, ne va pas sans accorder un caractère quelque peu irréel à la chose. Pourtant, cela ne vient en rien affaiblir l'idée qu'une nouvelle « victime » ait pu émerger entre la Terreur et l'avènement de Napoléon : en effet, ce qui nous importe ici, c'est moins l'ancrage dans le réel que l'itinéraire littéraire de cette représentation de la victime. Le temps de latence qui sépare les exécutions du mythe du Bal des victimes nous paraît être celui de l'inscription, dans l'imaginaire collectif, d'une notion dont on vient de montrer combien elle était jusqu'alors peu commune et fort rarement mobilisée.

À l'apogée du succès

Aussi, le XIX^e^ siècle verra-t-il se multiplier les apparitions du terme et se banaliser son emploi, en littérature comme ailleurs. Entre temps, il aura changé de référent : on ne métaphorise plus à partir du sacrifice antique ou exotique, mais on fait appel à la mémoire d'épisodes sanglants beaucoup moins lointains[43]. Ainsi, on pourra noter, pour conclure, que le succès de cette métaphore au second degré, sa fréquence d'emploi dans les textes, finira par conduire à son inscription au très officiel *Code d'instruction criminelle*. Suite à une modification par la loi du 8 juin 1895 sur les *Demandes en révision, et indemnités des victimes d'erreurs judiciaires* du texte édicté en 1808, là où on lisait :

> Lorsqu'après une condamnation pour homicide, il sera, de l'ordre exprès du grand juge ministre de la justice, adressé à la cour de cassation, section criminelle, des pièces représentées postérieurement à la condamnation et propres à faire naître de suffisants indices sur l'existence de la *personne* dont la mort supposée aurait donné lieu à la condamnation, cette cour pourra préparatoirement désigner une cour impériale, pour reconnaître l'existence et l'identité de la *personne* prétendue homicidée, et les constater par l'interrogatoire de cette personne, par audition de témoins et par tous les moyens propres à mettre en évidence le fait destructif de la condamnation (Livre II, chap. 3 « Des demandes de révisions », article 444)

on trouve désormais,

> La révision pourra être demandée en matière criminelle ou correctionnelle, quelles que soient la juridiction qui ait statué et la peine qui ait été prononcée : 1° Lorsque, après une condamnation pour homicide, des pièces seront représentées propres à faire naître de suffisants indices sur l'existence de la prétendue *victime* de l'homicide ; [...]. (Livre II, chap. 3 « Des demandes en révision et, des indemnités aux *victimes* d'erreurs judiciaires. », article 443)

Cette inscription de la *victime* dans le vocabulaire juridique nous conduit à l'usage que nous lui connaissons aujourd'hui, et achève notre parcours. Reste encore toutefois à signaler que l'on marque alors d'emblée la victime comme ayant subi les atteintes d'un pouvoir censé la protéger – la justice –, ou comme un objet fictif que seule la mort pourrait être à même d'authentifier.

Comme nous l'avons montré, l'essor du mot « victime » est intrinsèquement lié à la démocratisation de la société et il est clair que les idéaux illuministes et révolutionnaires ont opéré un grand changement sur la sensibilité européenne. Au nom de l'égalité, de la fraternité, de la liberté, et grâce au démantèlement de la hiérarchie sociale traditionnelle, les sentiments de compassion et d'empathie ont pris de plus en plus de place.

Si la Révolution française reste un moment fort pour notre conception moderne de ce qu'est une victime, d'autres moments sont aussi fondamentaux dans notre histoire plus récente, comme la diffusion des idéaux marxistes, ceux de mai 68, les revendications féministes et, sans doute, la réévaluation du drame de la Shoah[44].

Dans ce changement de notre sensibilité, il faut inscrire également la considération qu'on a aujourd'hui envers les animaux. Un livre intéressant de ce point de vue est celui de Charles Patterson, *Un éternel Treblinka*, récemment traduit en français. L'auteur se réclame d'un mouvement dont un des premiers promoteurs était le philosophe australien Peter Singer, lequel a publié, en 1975, le livre *Animal Liberation*. En reprenant les argumentations de Singer, Patterson développe son discours sur la place des animaux dans notre société. Il constate qu'elle peut être assimilée à celle des esclaves humains. Depuis l'Antiquité, l'homme a considéré l'animal comme étant un être sans raison, donc inférieur, et il l'a domestiqué pour avoir de la nourriture et pour le faire travailler à sa place. Avec la naissance de l'industrie alimentaire, il a conçu des méthodes d'abattage de masse. Les abattoirs aux États-Unis, pendant la première moitié du XIX^e^ siècle, avec leur travail à la chaîne, ont réduit les animaux au niveau de marchandise. L'originalité du livre consiste en la constatation que ce mode d'abattage peut avoir servi comme présupposé important pour la conception des camps d'extermination de la deuxième guerre mondiale. Nous n'allons pas entrer dans la discussion de cette thèse complexe, qui sort de nos compétences. Au delà de cette comparaison choquante, mais positivement provocatrice (à nos yeux), le livre de Patterson nous intéresse ici comme exemple de cette prise de conscience sur le statut de l'animal, son but étant de sensibiliser le public afin qu'on traite les animaux avec égard, qu'on les libère de leur condition d'esclavage et qu'on commence à considérer avec respect ces êtres différents de nous.

Les animaux, « les victimes oubliées de notre sensibilité », pour utiliser une définition à la mode, ne sont dès lors plus exclues de ce processus de revalorisation de tous les opprimés.

---

[1] Quelques réflexions à propos de l'histoire du mot « victime » ont été publiées dans l'article de Francesca PRESCENDI, « La vittima non è un'ostia. Riflessioni storiche e linguistiche su un termine di uso corrente », *Mythos* 3 (2009), 145-156.

[2] Ces étymologies sont discutées dans l'article ci-dessus.

[3] *Cf.* Francesca PRESCENDI, *Décrire et comprendre le sacrifice. Les réflexions des Romains sur leur propre religion à partir de la littérature antiquaire,* dans la collection *Potsdamer altertumswissenschaftliche Beiträge*. Franz-Steiner-Verlag, Stuttgart, 2007.

[4] Servius, *Commentaire à l'Enéide* 1, 334 : « On appelle *hostiae* les offrandes données par ceux qui se rendent contre les ennemis, tandis que *victimae* sont les offrandes données après la victoire" *(hostiae dicuntur sacrificia quae ab his fiunt qui in hostem pergunt, victimae vero sacrificia quae post victoriam fiunt*, traduction personnelle*).*

[5] Ovide, *Fastes* 1, 335-336 : *victima quae dextra cecidit victrice vocatur ; / hostibus a domitis hostia nomen habet,* trad. Robert Schilling, Les Belles Lettres, Paris, 1992.

[6] Voir aussi sur ce passage l'interprétation de John Scheid, « L'animal mis à mort. Une interprétation romaine du sacrifice », in *Études rurales* 147-148 (1998), 15-26, que nous partageons.

[7] Voir à ce propos Macrobe, *Saturnales* 3, 5, 8 : « C'est une règle observée dans les sacrifices, si la victime conduite vers l'autel a manifesté une résistance assez vive et a montré qu'elle est amenée contre son gré au lieu du sacrifice, on la rejette estimant que la victime offerte n'agrée pas à la divinité. Au contraire, une victime qui se tient tranquille est considérée comme une offrande qui plaît à la divinité » (trad. Charles Guittard, Paris, Les Belles Lettres, La roue à livres, 2004) et aussi Servius, *Commentaire à l'Enéide* 2, 104 qui affirme que celui qui tue (sans faire un sacrifice) une victime récalcitrante ne commet aucune faute d'impureté (*piaculum*).

[8] Pour approfondir la figure d'Iphigénie en tant que « victime », nous renvoyons aux études publiées dans ce volume.

[9] Euripide, *Les Héraclides* 528-531, Les Belles Lettres, CUF, Paris, 2003.

[10] Euripide, *Les Féniciennes* 1004-1005, Les Belles Lettres, CUF, Paris, 2003.

[11] Euripide, *Tragédies. Fragments*, tome 7, 2, v. 39, Les Belles Lettres, CUF, Paris, 2000.

[12] Ciprien, *Lettres* 57, 3, 2 utilise, à propos des martyres, les termes : *hostiae et victimae* ; dans la lettre 61, 4, 2 : *victima* ; dans la lettre 76, 3, 2, à propos des fidèles : *hostia et victima*.

[13] Rudolf Kasser, Marvin Meyer, Gregor Wurst (éd.), *L'Évangile de Judas*, Flammarion, Paris, 2006, paragraphe 56, p. 59.

[14] Sur ce thème voir le livre fascinant de Guy Stroumsa, *Le rire du Christ. Essai sur le christianisme antique*, Bayard, Paris, 2006.

[15] *Cf.* les excellentes pages de Glen Warren Bowersock, *Martyrdom and Rome*, Cambridge University Press, Cambridge, New York, 1995 ; cf aussi Marie Françoise Baslez, *Les persécutions dans l'Antiquité. Victimes, héros, martyrs*, Paris, Fayard, 2007 et Anna Carfora, *I cristiani al leone : i martiri cristiani nel contesto mediatico dei giochi gladiatori*, Il pozzo di Giacobbe,Trapani, 2009.

[16] Sur la pertinence d'utiliser le concept de « victime » dans le cas de catastrophes naturelles, nous renvoyons à la contribution de Pierre Sanchez publiée dans ce volume.

[17] Guillaume Erner, *La société des victimes*, La Découverte, Paris, 2006, p. 13.

[18] Erner 2006, 80 ss. *Cf.* aussi Caroline Eliacheff, Daniel Soulez Larivière, *Le temps des victimes*, Albin Michel, Paris, 2007, p. 12.

[19] Caroline Eliacheff, Daniel Soulez Larivière, *Le temps des victimes*, p. 13.

[20] Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, Garnier-Flammarion, Paris, 1966, p. 286.

[21] Michela Marzano, *La mort spectacle*, Gallimard, Paris, 2007.

[22] Erner 2006, p. 21 ss.

[23] Christine Lamarre, « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », in Benoît Garnot (éd.), *Les victimes, des oubliés de l'histoire ?* Actes du colloque de Dijon, 7-8 octobre 1999, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000, 31-40.

[24] Jacqueline-Aimée Brohon, *Sacrifice*, s. l., s. d., mentionné dans Louis Marie Prudomme, *Répertoire universel, historique, biographique des femmes célèbres*, Achille Désauges, Paris, 1821, vol. I, p. 475.

[25] Bernard Picart, *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, Bernard, Amsterdam, 1723-1737 (édition consultée : Nicolle, Paris, 1819, vol. VI, p. 76).

[26] Jacqueline-Aimée Brohon, *Le Manuel des Victimes de Jésus, ou Extrait des instructions que le Seigneur a données à la première victime*, s. l., 1799.

[27] *op. cit.* p. 77.

[28] Jacqueline-Aimée Brohon, *Réflexions édifiantes*, Didot, Paris, 1791, vol. I, p. 248

[29] « Grandeur de ce saint état, dont les Anges envieraient les fonctions, s'il manquait quelque chose à leur bonheur. Gloire des Victimes dans le ciel. Abondante effusion de grâces sur les hommes à cause des sacrifices et des mérites des Victimes. Acceptation libre et amoureuse des Victimes infiniment honorable et agréable à Jésus. Quand on supporte uniquement pour Dieu les peines, les croix, on est toujours à l'abri de l'illusion et de la séduction de l'ennemi. Jésus veut que toutes les Victimes portent une médaille à leur cou, où les Cœurs de Jésus et de Marie sont représentés et percés tous les deux d'un même glaive ; de l'autre côté de la médaille il y aura un autel et des cœurs enflammés. » (p. 384). De même, « Il est des âmes fidèles qui reçoivent assez de grâces pour leur salut, mais qui n'ont pas assez de vertu et de courage pour s'immoler, pour détourner ces féaux publics. Et voilà la nécessité des Victimes, qui seront chargées de ce grand et pénible emploi, en prenant sur elles l'anathème général, et obtiendront ainsi grâce aux coupables » (p. 386). Et enfin, « Il y a eu de tout temps des Victimes, depuis l'origine de la religion, répandues dans tous les états ; ainsi elles ne sont pas une nouveauté dans l'Église. Jésus Christ les avait annoncées par ces paroles : Celui qui veut être mon disciple, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. Une victime doit s'immoler pour les pécheurs, à l'exemple de Jésus Christ » (p. 386).

[30] *op. cit.*, p. 377.

[31] Donatien Alphonse François Marquis de Sade, *La Nouvelle Justine ou les Malheurs de la vertu*, s. n., Paris, 1799, vol. III, p. 272. Plus tôt dans le récit, on peut lire : « Nous avions avec nous une négociante de Naples, que ses affaires conduisaient en Sicile, et qui menait avec elle deux petites filles charmantes, dont elle était mère, qu'elle avait nourries, et qu'elle aimait au point de ne pouvoir jamais s'en séparer. [...] À peine eus-je aperçu ces deux filles, que je résolus de les sacrifier. En jouir était difficile : idoles de leur mère, et perpétuellement, sous ses yeux, le moment de l'attaque ne fut pas devenu facile à prendre. Il me restait le moyen de les victimer ; et le plaisir d'arrêter le cours de l'existence de deux aussi jolies petites créatures valait encore mieux que celui de la leur rendre agréable par la connaissance des plaisirs. [...] Le troisième jour de notre traversée, je saisis l'instant ; je les approche ; et, les enlevant toutes deux à brasse-corps, en empêchant leurs mains de s'attacher à moi, je les culbute d'un bras vigoureux dans l'élément salé qui doit les ensevelir à jamais. [...] On se réveille au bruit ; j'ai l'air de me frotter les yeux et d'apercevoir le premier quelles sont les victimes de cet accident ». (vol. III, pp. 15-16).

[32] *op. cit.*, vol. III, p. 15.

[33] William Dupre, *Lexicographia-neologica gallica : The neological French dictionary ; containing words of new creation, not to be found in any French and English vocabulary hitherto published ; including those added to the language by the revolution and the republic*, Baylis, Londres, 1801.

[34] *op. cit.*, p. 293.

[35] [François Louis Escherny], *Correspondance d'un habitant de Paris : avec ses amis de Suisse et d'Angleterre, sur les événemens de 1789, 1790 et jusqu' au 4 avril 1791*, Desenne, Paris, 1791, p. 274 : « [...] Il n'appartient qu'au génie et au goût réunis de créer un nouveau mot. Il faut qu'aucun autre connu et pris dans ses différents sens ne puisse le remplacer. La langue française a ceci de particulier qu'elle sera toujours pauvre ou riche selon que les esprits qui la manient seront eux-mêmes pauvres ou riches. C'est là, ce me semble, le caractère qui la distingue de toutes les autres [...]. ».

[36] Claude Vincent, *Péril de la langue française*, De Gigord, Paris, 1910, p. 189.

[37] *Dictionnaire de l'Académie française*, Smits, Paris, 1798, vol. II, p. 736

[38] *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, Didot, Paris, 1847, vol. II, p. 1258.

[39] Ronald Schechter, « Gothic Thermidor : The Bals des victimes, and the Production of Historical Knowledge in Post-Terror France », in *Representations* n°61, Presses Universitaires de Californie, Berkeley, 1998, pp. 78-94.

[40] Marie Anne Le Normand, *Mémoires historiques et secrets de l'Impératrice Joséphine*, chez l'auteure, Paris, 1820, vol. I p. 462 : « et chaque jour on entendait réciter les anecdotes les plus piquantes au sujet de ce qui s'y était passé. Les familles s'y réunissaient à l'envi, et souvent le fils d'un conventionnel de 1793 faisait le pas du schal avec la fille d'un marquis émigré. Les hommes les plus farouches s'apprivoisèrent en valsant avec la nièce de leur ancien seigneur. Leurs mains encore teintes du sang de ses proches, pressaient la sienne affectueusement ; on oubliait ce qu'on avait été pour s'occuper de ce qu'on était. L'on mettait le passé en arrière, pour ne voler que sur les ailes du présent ».

[41] Charles Nodier, *Souvenirs et portraits de la Révolution,* Charpentier, Paris, 1841, p.112 : « Mais n'en demandez pas davantage à la mémoire des Parisiens sur la réaction thermidorienne ; et par conséquent n'en demandez pas davantage à l'histoire, car il en est de l'histoire comme de la langue : elle n'est faite que pour Paris, et il faut le savoir pour ne pas s'étonner de ne trouver aucuns renseignements développés sur cette singulière époque un fois qu'on a épuisé les registres des modistes et les cartons des marchands d'estampes ».

[42] Laure Junot, duchesse D'Abrantes, auteure d'une *Histoire des salons de Paris* (Ladvocat, Paris, 6 volumes, 1837-1838).

[43] Nous voudrions ici illustrer ce hiatus par le survol d'une très courte pièce de 1839, intitulée *La victime et le bourreau* (texte de Maurice Alhoy, dessin de Gavarni), tirée du *Musée pour rire* (« Dessins par tous les caricaturistes de Paris », Aubert, Paris, 1839, vol. II, n°53), ouvrage populaire s'il en est : « Le régisseur allait frapper les trois coups prélude du cinquième acte d'un drame bien noir fortement imprégné de couleur historico- gothique. Tous les acteurs étaient à leur poste, et attendaient le lever du rideau ; les deux premiers personnages qui devaient entrer après une longue suite de figurants déguisés en gardes, étaient la victime et le bourreau ; mais par une de ces

bizarreries assez communes au théâtre ces deux personnages antipathiques étaient liés dans le monde par le lien sympathique d'un mariage d'inclination ; cependant, depuis quelques jours un nuage noir avait paru à l'horizon ; l'orage avait grondé, et l'écho répétait ses roulements jusqu'au fond des coulisses. Le bourreau disait à sa femme :
— Je te dis que tu fais des yeux au petit de l'avant-scène !
La victime répondait d'un ton aigre :
— Je te dis que non.
Et le dialogue continuait sur le même ton :
— Le bourreau. Je le dis que si !
— La victime. Je te dis que non.
— Le bourreau. Je te dis que si !
— La victime. Je te dis que non.
— Le bourreau. Je te dis que si !
— La victime. Tu m'embêtes… Est-ce que je peux empêcher ce jeune homme de me regarder mélancoliquement quand je vais à la mort ? Si ça lui fait de l'effet ! la pitié n'est pas de l'amour.
— Le bourreau. Je veux qu'il te regarde comme tout le monde te regarde, comme je te regarde…
— La victime. En v'Ià une bêtise ! tu demandes que le jeune spectateur qui ne veut pas ma mort, bien au contraire, me lance des yeux de tigre comme toi, qui as reçu la commission de me couper le cou !…
T'es jaloux du directeur, t'es jaloux des auteurs, t'es jaloux des spectateurs, t'es jaloux des acteurs… Il n'y a pas jusqu'au pompier…
[…] Ça va pas bientôt finir ? est-ce que tu vas nous ahurir ?… N'abuse pas de ma position de victime pour me victimer davantage devant mes camarades ! Est-il dur, donc, cet être-là, depuis qu'il a fait trente répétitions de son rôle de bourreau… Ne croit-il pas qu'il va nous couper la parole ?… c'est que j'aurais bientôt délié mes mains […] ».

[44] Erner 2006, p. 35 ss.